

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2072

4 octobre 2010

SOMMAIRE

Auf dem Pesch S.A.	99423	Generali North American Holding S.à r.l.	99438
Avilo S.A.	99412	Gilgamesh Investments S.A.	99445
Baatz Constructions S.à.r.l.	99425	GIP International S.A.	99446
Baatz Matériel S.à.r.l.	99425	GP Resinas Holdings S.à r.l.	99426
BELLATRIX Asset Management S.A.	99410	Green Way Arbitrage	99442
Brait S.A.	99455	Groupe Gemmeco S.A.	99446
Bruskort International S.à.r.l.	99420	Groupe Gemmeco S.A.	99454
Bureau d'Architecture Cavallini	99425	Guardian Managers S.à r.l.	99445
Caam Interinvest	99425	Hair Concept	99454
Catlin Luxembourg S.à r.l.	99413	Hammo GmbH	99423
Chabany S.à r.l.	99442	Harlequin Europe S.A.	99454
Chartreuse S.A.	99427	Harlequin Europe S.A.	99455
CNR Luxembourg S. à r. l.	99430	Harlequin Europe S.A.	99455
CO.LU S.à r.l.	99428	Harlequin Europe S.A.	99455
Cometec S.A.	99428	Harlequin Europe S.A.	99456
Dasos	99430	HP Investmentfund-FIS	99429
Dasos	99430	Imprimerie de l'Europe	99456
Dasos	99429	ING Car Lease Luxembourg S.A.	99456
Dellen Participation S.A.	99430	Noble Drilling Leasing S.à r.l.	99410
Delta Concept Investissement S.A.	99438	Parc du Rhône S.à r.l.	99412
DEMQ Luxembourg S.à r.l.	99438	Regulux S.à r.l.	99456
DEMQ Luxembourg S.à r.l.	99441	RW Consult	99428
Demy Schandeler S.à r.l.	99429	Skype Global Holdco S.à r.l.	99446
Demy Schandeler S.à r.l.	99429	The Building Block Equity Fund S.A., SI-CAR	99441
Erma Holding S.A.	99445	Thunderbird A S.à r.l.	99413
European Middle East Investment Corporation S.A.	99441	Thunderbird B S.à r.l.	99413
Focus Park S.à r.l.	99428	Thunderbird F S.à r.l.	99420
François Frisch Sàrl	99441	Thunderbird G S.à r.l.	99420
Galey & Lord International S.à r.l.	99442	Thunderbird H S.à r.l.	99420
GAP-W International Sàrl	99454	Thunderbird I S.à r.l.	99423
GAP-W International SV	99454		

Noble Drilling Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.690.

Noble Drilling Services 1 LLC, actionnaire unique, a été absorbé par Noble Drilling Services 6 LLC le 1^{er} octobre 2009.

Le nom de l'actionnaire unique est donc Noble Drilling Services 6 LLC

Le 11 août 2010.

Christopher Maan.

Référence de publication: 2010111374/11.

(100124989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

BELLATRIX Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 126.537.

L'an deux mille dix.

Le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BELLATRIX ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 126.537,

constituée originellement sous la dénomination de YMA Asset Management S.A., suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1098 du 8 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 649 du 15 mars 2008;

- suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT en date du 8 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 100 du 16 janvier 2009;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social s'élève au montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 225.000.-), représenté par deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe HAQUENNE, administrateur de sociétés, demeurant à L-7447 Lintgen, 98A, route de Fischbach,

qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur Monsieur Daniel VAN HOVE, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence du montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 225.000.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 225.000.-) au montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-) par la création de deux mille deux cent cinquante (2.250) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération des deux mille deux cent cinquante (2.250) actions nouvelles comme suit:

- sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune par le nouvel actionnaire agréé Monsieur Daniel VAN HOVE, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, et libération de ces actions par un apport en numéraire;

- mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune par le nouvel actionnaire agréé, la société anonyme BELLATRIX INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.250, et libération de ces actions par un apport en nature.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1). Le capital social est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune. Les actions sont entièrement libérées.

5.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 225.000.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 225.000.-) au montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-) par la création de deux mille deux cent cinquante (2.250) actions nouvelles de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les actionnaires existants renoncent pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel.

Troisième résolution

La souscription et la libération des deux mille deux cent cinquante (2.250) actions nouvelles aura lieu comme suit:

- sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune par le nouvel actionnaire agréé Monsieur Daniel VAN HOVE, ingénieur commercial et de gestion, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, ici présent et cet acceptant, et libération de ces actions par un apport en numéraire;

- mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune par le nouvel actionnaire agréé, la société anonyme BELLATRIX INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.250, et libération de ces actions par un apport en nature, consistant dans le fonds de commerce lié à la gestion sous mandat, au conseil sous mandat, et aux contrats de consolidation et de gestion d'OPC de la société BELLATRIX INVESTMENTS S.A..

La société BELLATRIX INVESTMENTS S.A. est ici représentée par un des administrateurs-délégués, à savoir Monsieur Daniel VAN HOVE, prénommé.

La preuve du paiement du montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 75.000.-) a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 75.000.-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'évaluation qui a été établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Alain MAECHLING de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers en date du 28 juillet 2010, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

Conclusion

Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1). Le capital social est fixé à QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 450.000.-), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune. Les actions sont entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale donne mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions et plus particulièrement de procéder au nom de la Société à la destruction des anciennes actions et à la création des nouvelles actions à émettre.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. HAQUENNE, D. VAN HOVE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 août 2010. Relation: ECH/2010/1086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 août 2010.

Référence de publication: 201011128/106.

(100125990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Parc du Rhône S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.928.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 30 juillet 2010

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet au 2 Août 2010.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait conforme

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010111376/16.

(100125125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Avilo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 78.315.

—
L'an deux mil dix le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc JONES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 6 juin 1934, demeurant à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de liquidateur nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 21 avril 2010, publié au Mémorial C No 1301 du 24 juin 2010.

Lequel nous a déposé le rapport du commissaire vérificateur de la société anonyme "AVILO S.A.", (RCS No B 78.315), avec siège à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 18 septembre 2000, publié au Mémorial C No 264 du 12 avril 2001.

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution de ladite société et nous avons donné acte de dissolution.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: JONES, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9381. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 09 août 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010113291/29.

(100127968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Thunderbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2010111380/11.

(100125288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Thunderbird B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2010111381/11.

(100125290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Catlin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 154.964.

STATUTES

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Catlin Insurance Company Ltd., a private company incorporated and existing under Bermuda's law, with registered office at Cumberland House, 6th Floor, 1 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM 11, registered with the Bermuda Registrar of Companies, under number 29709,

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on July 19, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. In particular, the Company may provide any form of guarantee to affiliated companies.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4 Denomination. The Company will have the denomination «Catlin Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital is fixed at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares of one cent (USD 0.01-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Share Premium

The amount paid to the Company exceeding the nominal value of the shares issued shall constitute the share premium (the “Share Premium”) and shall be allocated to a Share Premium account.

The Share Premium may be freely repaid to the shareholders. The decision to repay the Share Premium (partly or in full) shall be adopted by the sole shareholder or by the majority of shareholders owning more than half of the share capital, as the case may be.

6.3 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders’ register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents’ responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

In case of a single manager, decisions will be documented through written resolutions; in case of plurality of managers, the board of managers can discuss or act validly only if at least two managers are present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first day of the month of June at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Catlin Insurance Company Ltd., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by two million (2,000,000) shares of one cent (USD 0.01-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following manager(s):

- Mr. Martin Zingg, born on November 25, 1969, in Bern, Switzerland, residing at Boglerenstrasse 44c, Kuesnacht, CH-8700, Switzerland

- Mr. Daniel Primer, born on December 5, 1961, in New London, United States of America, residing at Flat 14, Heath Mansions, The Mount, Hampstead, London, NW3 6SN, United Kingdom

2. The registered office of the Company shall be established at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Catlin Insurance Company Ltd., société constituée et existant conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social au Cumberland House, 6th Floor, 1 Victoria Street, Hamilton, Bermuda HM 11, inscrite au Bermuda Registrar of Companies, sous le numéro 29709,

ici représentée par Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertible et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet. La Société peut plus particulièrement fournir toute sorte de garantie à toute société affiliée.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Catlin Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollars Américains (USD 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Le montant payé à la Société excédant la valeur nominale des parts sociales émises constituera la prime d'émission (la «Prime d'Emission») et sera alloué au compte de Prime d'Emission.

La Prime d'Emission peut être librement remboursée aux associés. La décision de rembourser la Prime d'Emission (partiellement ou intégralement) sera prise par l'associé unique ou par la majorité des associés détenant plus de la moitié de capital social, selon les cas.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

En cas de gérant unique, les décisions seront documentées par des résolutions écrites; en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.6 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier jour du mois de juin à 14h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire

indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Catlin Insurance Company Ltd., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollars Américains (USD 0,01) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant:

- M. Martin Zingg, né le 25 novembre 1969, à Bern, Suisse, et demeurant à Boglerenstrasse 44c, Kuesnacht, CH-8700, Suisse

- M. Daniel Primer, né le 5 décembre 1961, à New London, USA, et demeurant à Flat 14, Heath Mansions, The Mount, Hampstead, London, NW3 6SN, Royaume-Uni

2. Le siège social de la Société est établi à 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 août 2010. Relation: lac/2010/34611. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010112505/356.

(100127293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Thunderbird F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2010111385/11.

(100125297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Thunderbird G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2010111386/11.

(100125302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Thunderbird H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2010111387/11.

(100125304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.345.

In the year two thousand and ten.

On the twenty ninth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) The company "BRUSKORT S.L.", having its registered office at Henao 12, Bilbao (Vizcaya), Spain, and registered at the «Registro Mercantil» of Vizcaya, Spain, under the «Tomo» 3802, «Folio» 1, «Hoja» BI-15421, «Inscription 1^a» and «N.I.F.» B-95034211 and

2) the company "SERINOR S.A.", having its registered office at 2, Avenida 18 de Julio Piso, 11100 Montevideo, Uruguay, and registered at the Trade Register of Uruguay, under number 12344,

both represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 103345, incorporated

by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 16, 1999, published in the Mémorial C 657 of August 30, 1999, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 27, 2007, published in the Mémorial C 2241 of October 9, 2007,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of five thousand three hundred and fifty seven Euro (EUR 5,357.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventeen thousand eight hundred and fifty seven Euro (EUR 17,857.-) by the issue of five thousand three hundred and fifty seven (5,357) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The five thousand three hundred and fifty seven (5,357) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are all subscribed by the company "SERINOR S.A.", pre-named, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of an unquestionable and liquid claim towards the private limited company OCCIMED S. à r. l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 31901, resulting from an interest sharing loan and amounting to sixteen million four hundred forty eight thousand nine hundred and eighty two Euro and eighty nine Cent (EUR 16,448,982.89); five thousand three hundred and fifty seven Euro (EUR 5,357.-) constituting the amount to the extent of which the capital is increased and sixteen million four hundred forty three thousand six hundred and twenty five Euro and eighty nine Cent (EUR 16,443,625.89) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given by an interim balance sheet of the private limited company OCCIMED S. à r. l., pre-named, and by a certificate issued by the latter.

The interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article six of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The Company's share capital is set at seventeen thousand eight hundred and fifty seven Euro (EUR 17,857.-), represented by seventeen thousand eight hundred and fifty seven (17,857) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand six hundred euro (€ 5,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) La société "BRUSKORT S.L.", avec siège à Henao 12, Bilbao (Vizcaya), Espagne, et enregistrée auprès du «Registro Mercantil» de Vizcaya, Espagne, sous le «Tomo» 3802, «Folio» 1, «Hoja» BI-15421, «Inscription 1^a » et «N.I.F.» B-95034211 et

2) la société "SERINOR S.A.", avec siège à 2, Avenida 18 de Julio Piso, 11100 Montevideo, Uruguay, et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Uruguay sous le numéro 12344,

toutes deux représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103345, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial C 657 du 30 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C 2241 du 9 octobre 2007,

et que les comparantes ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cinq mille trois cent cinquante-sept Euros (EUR 5.357,-) pour le porter de son montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à dix-sept mille huit cent cinquante-sept Euros (EUR 17.857,-) par l'émission de cinq mille trois cent cinquante-sept (5.357) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les cinq mille trois cent cinquante-sept (5.357) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sont toutes souscrites par la société "SERINOR S.A.", pré-nommée, et sont intégralement libérées par cette dernière par l'apport en nature d'une créance certaine et liquide envers la société à responsabilité limitée OCCIMED S. à r. l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 31901, résultant d'un prêt participatif et s'élevant à seize millions quatre cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 16.448.982,89); cinq mille trois cent cinquante-sept Euros (EUR 5.357,-) constituant le montant à concurrence duquel le capital est augmenté et seize millions quatre cent quarante-trois mille six cent vingt-cinq Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 16.443.625,89) étant une prime d'émission qui sera enregistrée au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée par la production d'un bilan intérimaire de la société à responsabilité limitée OCCIMED S. à r. l., pré-nommée, ainsi que par un certificat émis par celle-ci.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à dix-sept mille huit cent cinquante-sept Euros (EUR 17.857,-) représenté par dix-sept mille huit cent cinquante-sept (17.857) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de cinq mille six cents euros (€ 5.600.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010112016/129.

(100127085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Thunderbird I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2010111388/11.

(100125307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Auf dem Pesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 81.488.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 30 juin 2010 a décidé de nommer Monsieur Stéphane SCHMIT, né le 4 mai 1978 à Luxembourg, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, en qualité d'administrateur-délégué de la société, avec le pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

IF - EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832, L-1018 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010111400/16.

(100125885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Hammo GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.000.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den achtundzwanzigsten Juli.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz zu Junglinster, Großherzogtum vom Luxemburg, unterzeichnet.

Ist erschienen:

Tilda ApS, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in Sølvgade 103, 2th, 1307 Kopenhagen K, Dänemark,

„die Komparentin“

hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

„der Bevollmächtigte“

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht welche, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparentin, vertreten wie vorgeannt, erklärt und bietet den Notar zu beurkunden :

1. Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung HAMMO GmbH, (R.C.S. Luxemburg B Nummer 135.000), mit Gesellschaftssitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gegründet wurde laut Urkunde aufgenommen durch Me Jacques DELVAUX, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 23. November 2007, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 267 vom 1. Februar 2008.

2. Dass das Kapital der Gesellschaft HAMMO GmbH sich auf EUR 20.000 (zwanzigtausend Euro) beläuft, eingeteilt in 800 (achthundert) Anteile mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) je Anteil, vollständig eingezahlt.

3. Dass die Komparentin Besitzer aller Anteile der Gesellschaft HAMMO GmbH, die das Kapital darstellen, ist.

4. Dass die Komparentin, als alleiniger Gesellschafterin, hiermit ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

5. Dass die Aktivität der Gesellschaft HAMMO GmbH aufgehört hat, dass die alleinige Gesellschafterin die sämtlichen Aktiva übernimmt und dass sie als Liquidator der Gesellschaft sämtliche Passiva der Gesellschaft auszahlen wird, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist.

6. Dass die Komparentin den Geschäftsführern Entlastung erteilt.

7. Dass sämtliche Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren im Gesellschaftssitz von BDO Tax & Accounting aufbewahrt werden.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Tilda ApS, limited liability company, with registered office in Sølvgade 103, 2th, 1307 Copenhagen K, Denmark,
"the principal"

here represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The principal, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the limited liability company HAMMO GmbH, R.C.S. Luxembourg B number 135.000, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on 23rd November 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 267 of 1st February 2008.

2. That the corporate capital of the company HAMMO GmbH amounts to EUR 20,000 (twenty thousand Euro) divided into 800 (eight hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company HAMMO GmbH.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company HAMMO GmbH has ceased, that the sole member takes over all the assets and that as liquidator it commits itself to pay off all the liabilities; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal grants discharge to the managers of the company.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Philippe PONSARD, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010, Relation: GRE/2010/2731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé.): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Référence de publication: 2010112100/81.

(100127132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Baatz Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 29.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 août 2010.

Pour BAATZ CONSTRUCTIONS S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010111402/13.

(100125938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Baatz Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, Zone Industrielle In Diefert.

R.C.S. Luxembourg B 94.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 août 2010.

Pour BAATZ MATERIEL S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010111403/13.

(100125940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Bureau d'Architecture Cavallini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 76.141.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notar

Référence de publication: 2010111405/11.

(100125642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Caam Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111407/10.

(100125783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

GP Resinas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.108.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Resinas Internacionais Limitada, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office at Rua Wilhelm Winter n° 80-A, Distrito Industrial, CEP 13.213-000, Jundiaí, São Paulo, Brazil, and registered with the Board of Trade of the State of Sao Paulo under number NIRE 35.218.271 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 14, 2010.

The said proxy, signed *in* varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "GP Resinas Holdings S.à r.l." (the Company), having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.108, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of September 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1915 of October 2, 2009 and whose bylaws have not been amended since the incorporation.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (EUR 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

VI. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred at their net book value to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Senningerberg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le trente et un juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Resinas Internacionais Limitada, une société à responsabilité limitée de droit brésilien, ayant son siège social à Rua Wilhelm Winter n° 80-A, Distrito Industrial, CEP 13.213-000, Jundiaí, São Paulo, Brésil. et enregistrée auprès du Registre de Commerce de l'Etat de Sao Paulo sous le numéro NIRE 35.218.271 (l'Associé Unique),

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à..

Luxembourg sous la dénomination de «GP Resinas Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.108, suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 9 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1915 en date du 2 octobre 2009 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

III. La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

IV. Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

V. La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

VI. L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à la valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg.

Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9455. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010112570/98.

(100127908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Chartreuse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.506.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111408/10.

(100125780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

RW Consult, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 4, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 68.859.

Résolution

Le Gérant décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société
de L-1924 Luxembourg, rue Emile Lavandier, 5
à L-1626 Luxembourg, rue des Girondins, 4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour RW-Consult S. à r.l.

Romain Weydert

Gérant

Référence de publication: 2010111473/17.

(100125661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

CO.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 145.132.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010111410/12.

(100125789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Cometec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.108.

Cette version remplace la version déposée le 24/06/2010 sous le numéro L100089622.04.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111411/12.

(100125782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Focus Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.540,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.871.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société tenue à Luxembourg en date du 8 juillet 2010.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale de la Société en date du 8 juillet 2010 que:

1. Les gérants suivants ont démissionné avec effet au 8 juillet 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

2. Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 juillet 1975 à Rocourt, Belgique et Monsieur Adrien ROLLE, né le 21 Août 1975 à Liège, Belgique tous deux résidant au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ont été nommés gérants de la Société avec effet au 9 juillet 2010.

3. Le siège de la société a été transféré du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg avec effet au 9 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010111586/20.

(100126541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Demy Schandeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 133.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111413/10.

(100126024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Demy Schandeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 133.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111414/10.

(100126025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Dasos, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.244.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 12 août 2010

En date du 12 août 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter, avec effet au 8 juin 2009, la démission de Madame Marleen Watté-Bollen en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 8 juin 2009, Monsieur Godfrey Abel, 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, en qualité d'Administrateur en remplacement de Madame Marleen Watté-Bollen, démissionnaire
- de renouveler le mandat de Monsieur Godfrey Abel en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010111415/18.

(100125695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

HP Investmentfund-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.200.

Die Bilanz zum 30. September 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. August 2010.
Für die HP Investmentfund - FIS
Die Zentralverwaltungsstelle
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Mario Wamy / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2010111443/16.

(100125731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Dasos, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010111416/10.

(100125790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Dasos, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010111417/10.

(100125791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Dellen Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 128.050.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111418/10.

(100125604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

CNR Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.952.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Penwest Holdings Inc., a Panamanian company, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, Republic of Panama, with its registration No 2264,

here represented by Mr Joost Mees, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a “Société à responsabilité limitée”, private limited liability company under the name “CNR Luxembourg S. à r. l.” (the “Company”) governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the “Law”), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on “Sociétés à responsabilité limitée”.

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2010.

Subscription and Payment

Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Penwest Holdings Inc., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

Penwest Holdings Inc, une société panaméenne, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886, W.T.C., Panama, République de Panama, numéro d'immatriculation 2264,

ici représentée par Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CNR Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un Euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Penwest Holdings Inc., prénommée, a souscrit un douze mille cinq cents (12,500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1,200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. MEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33693. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112047/402.

(100127095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Delta Concept Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 71.979.

L'inscription en complément du dépôt référencé L100095393.04 en date du 2 juillet 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2010111419/12.

(100126003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

DEMQ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.639.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010111420/11.

(100125846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Generali North American Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.582.580,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.432.

In the year two thousand and ten, on the third day of August.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

- Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., a management company established under chapter 14 of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 Law"), under the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Management Company") incorporated on 24 September 2009, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its own name and on behalf of the Generali Real Estate Investments FCP-FIS, a fonds commun de placement -fonds d'investissement spécialisé (the "Fund") and established under the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "2007 Law") on 26 October 2009; holder of 670,096 class A shares and representing 100 percent of the share capital of Generali North American Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company").

Such appearing party is the sole shareholder of the company "GENERALI NORTH AMERICAN HOLDING S.À R.L.", a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.432, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2062 on 21 October 2009. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Such party is duly represented by Mr Jean-Michel BONZOM, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of nine hundred twelve thousand four hundred and eighty four US Dollars (USD 912,484.-) in order to raise it from its current amount of six hundred seventy thousand ninety six US Dollars (USD 670,096.-) to one million five hundred and eighty two thousand five hundred and eighty US Dollars (USD 1,582,580.-) by creating and issuing an additional nine hundred and twelve thousand four hundred and eighty four (912,484.-) Class A Shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, and with a share premium of eight million two hundred and twelve thousand three hundred and fifty six US Dollars (USD 8,212,356.-), in consideration of cash payment.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes

Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its own name and on behalf of the Generali Real Estate Investments FCP-FIS, a fonds commun de placement -fonds d'investissement specialise, represented by Mr Jean-Michel BONZOM, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

who declares to subscribe to the nine hundred and twelve thousand four hundred and eighty four (912,484.-) Class A Shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) per share and to fully pay them up by a contribution in cash together with a share premium for a total amount of eight million two hundred and twelve thousand three hundred and fifty six US Dollars (USD 8,212,356.-)

All these shares and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of nine million one hundred and twenty four thousand eight hundred and forty US Dollars (USD 9,124,840.-) corresponding to the share capital increase of an amount of nine hundred twelve thousand four hundred and eighty four US Dollars (USD 912,484.-) and the share premium of an amount of eight million two hundred and twelve thousand three hundred and fifty six US Dollars (USD 8,212,356.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Third resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one million five hundred and eighty two thousand five hundred and eighty US Dollars (USD 1,582,580.-) represented by one million five hundred and eighty two thousand five hundred and eighty (1,582,580) class A Shares with a par value of 1 (one) US Dollar each (each share of any class hereafter referred to as a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as "Shareholders")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred Euros (EUR 4,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trois août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., une société de gestion de droit luxembourgeois établie conformément au chapitre 14 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la "Loi de 2002") sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société de Gestion") constituée le 24 septembre 2009, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en son nom propre et pour le compte de Generali Real Estate Investments FCP-FIS, un fonds commun de placement -fonds d'investissement spécialisé (le "Fonds") établi conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds

d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007"), détentrice de 670.096 parts sociales de classe A et représentant 100 pour cent du capital social de Generali North American Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg (la "Société").

Laquelle comparante est l'associé unique de la société "GENERALI NORTH AMERICAN HOLDING S.à r.l." une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.432, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2062 du 21 octobre 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 juillet 2010

La comparante est dûment représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent douze mille quatre cents quatre-vingt quatre US Dollars (USD 912.484) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-dix mille quatre-vingt seize US Dollars (USD 670.096) à un million cinq cent quatre-vingt deux mille cinq cent quatre-vingts US Dollars (USD 1.582.580) par la création et l'émission de neuf cent douze mille quatre cents quatre-vingt quatre (912.484) Parts Sociales de Classe A supplémentaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, et avec une prime d'émission de huit millions deux cent douze mille trois cent cinquante-six US Dollars (USD 8.212.356) en considération d'un apport en numéraire.

Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes:

Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en son nom propre et pour le compte de Generali Real Estate Investments FCP-FIS, un fonds commun de placement -fonds d'investissement spécialisé, ici représentée par Monsieur Jean-Michel BONZOM, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Laquelle déclare souscrire toutes les neuf cent douze mille quatre cents quatre-vingt quatre (912.484) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et de les libérer entièrement avec une prime d'émission pour un montant total de huit millions deux cent douze mille trois cent cinquante-six US Dollars (USD 8.212.356).

Toutes les parts Sociales et leur prime d'émission ont été intégralement payées, de telle façon que le montant total de neuf millions cent vingt-quatre mille huit cent quarante US Dollars (USD 9.124.840) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant de neuf cent douze mille quatre cents quatre-vingt quatre US Dollars (USD 912.484) et à la prime d'émission d'un montant de huit millions deux cent douze mille trois cent cinquante-six US Dollars (USD 8.212.356) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à un million cinq cent quatre-vingt deux mille cinq cent quatre-vingts US Dollars (USD 1.582.580) représenté par un million cinq cent quatre-vingt deux mille cinq cent quatre-vingts (1.582.580) Parts Sociales de Classe A ayant chacune une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) (chaque part de toute classe étant ci-après reprise comme "Part Sociale"). Les détenteurs de Parts sont ci-après repris comme "Associés".»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille cinq cents Euros (EUR 4.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. BONZOM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35242. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010112564/139.

(100127318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

DEMQ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.639.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010111421/11.

(100125847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

European Middle East Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.545.

Le bilan social, le compte de pertes et profits ainsi que le rapport du commissaire aux comptes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

BEMO

16, bd Royal L-2449 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010111424/15.

(100125984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

François Frisch Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 93.117.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111425/10.

(100125603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

The Building Block Equity Fund S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.004.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular vote with effect as at June 1st, 2010

- The registered office of the Company is transferred from its current address 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Extraits des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 1^{er} juin 2010

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Certifié conforme
 Pour THE BUILDING BLOCK EQUITY FUND S.A., SICAR
 SGG S.A.
 Signatures

Référence de publication: 2010111486/18.

(100125680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Galey & Lord International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour GALEY & LORD INTERNATIONAL S.à.r.l.

Pierre HOFFMAN

Gérant

Référence de publication: 2010111430/13.

(100125659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Green Way Arbitrage, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.008.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire en date du 22 juillet 2010

En date du 22 juillet 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- de renouveler, avec effet au 16 juin 2010, le mandat de Monsieur Andrew Watson en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 12 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010111431/15.

(100125689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Chabany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 154.963.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze août.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

ONT COMPARU:

1. Monsieur Gilles BRANDON, gérant de société, né à Savigny-sur-Orge (France), le 6 décembre 1945, demeurant à F-91540 Mennecy, 42 avenue du Rousset.

2. Monsieur Jérôme PINGUET-BRANDON, cadre du transport, né Montluçon (France), le 22 mai 1978, demeurant à F-91310 Leuville-sur-Orge, 4 Chemin des Voiries,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CHABANY S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par participation, apport, souscription, prise ferme ou option d'achat et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute manière de toutes valeurs mobilières, de droits et de toutes espèces, et entre autres l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur, l'administration, la licences, la supervision et le développement de ses intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, avec ou sans garantie et en toutes monnaies, émettre des obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et des bons et autres reconnaissances de dettes.

La Société a également pour l'objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social et de son but ou de celui des sociétés dans les quelles elle détient des intérêts.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Gilles BRANDON, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales,	490
2) Monsieur Jérôme PINGUET-BRANDON, préqualifié, dix parts sociales,	<u>10</u>
Total: cinq cents parts sociales,	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
2. Monsieur Gilles BRANDON, gérant de société, né à Savigny-sur-Orge (France), le 6 décembre 1945, demeurant à F-91540 Mennecy, 42 avenue du Rousset, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. BRANDON, J. PINGUET-BRANDON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2010. LAC/2010/36146. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112522/134.

(100127289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Guardian Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 147.745.

Les comptes annuels au 31/12/2009 de la société, Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111432/11.

(100125961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Gilgamesh Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010111433/14.

(100125911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Erma Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 10.573.

L'an deux mil dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc JONES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 6 juin 1934, demeurant à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de liquidateur nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 6 mai 2010, en voie de publication.

Lequel nous a déposé le rapport du commissaire vérificateur de la société anonyme "ERMA HOLDING S.A.", (RCS No B 10.573), avec siège à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 21 décembre 1972, publié au Mémorial C No 27 du 14 février 1973.

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution de ladite société et nous avons donné acte de dissolution.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: JONES, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 août 2010. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 09 août 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010113324/29.

(100127966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

GIP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 62.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 12 juillet 2010.

Pour GIP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010111434/13.

(100125943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Groupe Gemmeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 120.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111435/10.

(100126013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Skype Global Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.971.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Skype S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and in the process of being registered with the registre de commerce et des sociétés du Luxembourg,

represented by Me Antoine Daurel, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 July 2010 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Skype Global Holdco S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1^{er}. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Skype Global Holdco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (\$ 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (\$) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a board of managers (each member of the board of managers, a manager).

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The board of managers may appoint a chairman among its members. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The chairman may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice or where all managers consent to short notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of

communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be signed and/or conclusively certified or an extract thereof may be issued under the single signature of the chairman or the joint signature of any two managers or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting or a subsequent meeting.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Officers. The board of manager may appoint such officers of the Company as it deems fit including without limitation a chief executive officer, a chief financial officer and a chief accounting officer and determine the terms of their mandate. The board may delegate any of its powers to one or more officers as it deems fit.

Art. 10. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of

the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing party, Skype S.à.r.l. has subscribed and entirely paid-up the twenty thousand (20,000) shares. The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand United States Dollars (\$ 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at
22-24 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

(1) Laura Shesgreen, Skype CFO, born on 25th March 1967 in Baile Atha Cliath/Dublin (Ireland), residing professionally at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, (Luxembourg);

(2) Norbert Becker, Chairman of Atoz, born on 7th October 1953 in Luxembourg (Luxembourg), residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg);

(3) Charles Crawford Stoops, Head of Tax, born on 8th June 1962 in New York City, New York (United States of America), residing professionally at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg); and

(4) Peter Foulds, Group Financial Controller, born on 29th November 1973 in Bletchey (United Kingdom), residing professionally at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg).

3. It is resolved to appoint for an unlimited period of time PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. as auditors of the Company with respect to all audit related matters as regards the annual accounts of the Company as required by Luxembourg law.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Skype S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois avec siège social à 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, représentée par Me Antoine Daurel, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 juillet 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Skype Global Holdco S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Skype Global Holdco S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la

nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (\$ 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (\$ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un conseil de gérance (chaque membre du conseil de gérance étant un gérant).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le conseil de gérance peut nommer un président au sein de ses membres. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents à une telle réunion. Le président peut choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un gérant, et qui est responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation, ou dans les cas où tous les gérants consentent à un bref délai de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, pourront être signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle du président ou conjointe de deux gérants ou tel que décidé par le conseil de gérance dans la réunion respective ou la réunion subséquente.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Dirigeants. Le conseil de gérance pourra nommer des dirigeants de la Société selon les besoins, notamment, et sans se limiter à, un président directeur général, un directeur financier et un responsable comptable et déterminer la durée de leur mandat. Le conseil pourra déléguer tout pouvoir à un ou plusieurs dirigeants selon les besoins.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 12. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins cinq (5) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 18. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, la partie comparante, Skype S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de vingt mille Dollars des Etats-Unis (\$ 20.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille deux cents Euros (€ 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

(1) Laura Shesgreen, Chief Financial Officer de Skype, né le 25 mars 1967 à Baile Átha Cliath/Dublin (Irlande), demeurant professionnellement à 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg);

(2) Norbert Becker, Chairman d'Atoz né le 7 octobre 1953 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Luxembourg);

(3) Charles Crawford Stoops, Head of Tax, né le 8 juin 1962 à New York City, New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg); et

(4) Peter Foulds, Group Financial Controller, né le 29 novembre 1973 à Bletchey (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Luxembourg).

3. Il est décidé de nommer pour une durée indéterminée PricewaterhouseCoopers S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société pour tous les aspects relatant du contrôle des comptes annuels tel que requise par le droit luxembourgeois.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2010. Relation: LAC/2010/34271. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010112650/409.

(100127444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Groupe Gemmeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 120.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111436/10.

(100126014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Hair Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.964.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010111437/11.

(100125784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Harlequin Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 101.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111438/10.

(100126016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

**GAP-W International SV, Société à responsabilité limitée,
(anc. GAP-W International Sàrl).**

Capital social: USD 8.502.780,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.761.

EXTRAIT

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Gregor Dalrymple, gérant, est 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 23 juillet 2010:

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant 3, boulevard Royal, Luxembourg;

- Monsieur Christopher J. LANNING, administrateur, demeurant 62, W. 91st Street, Apt 4, New York, NY 10024, USA

- Mr Thomas J. MURPHY, administrateur; demeurant 10, Sylvan Road, Darien, CT 06820, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAP-W International SV

Signature

Référence de publication: 2010111601/23.

(100125967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Harlequin Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 101.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111439/10.

(100126017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Harlequin Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 101.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111440/10.

(100126018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Harlequin Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 101.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111441/10.

(100126019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2010, les mandats des Administrateurs exécutifs: MM. Antony Charles BALL, Brett Ivor CHILDS, John Andrew GNODDE, Samuel SITHOLE et Serge Joseph Pierre WEBER et des Administrateurs non exécutifs: MM. Jean Ernest BODONI, Christopher Stefan SEABROOKE, Phillip Jabulani MOLEKETI, Président, Richard John KOCH, Allan Mark ROSENZWEIG et Hermanus TROSKIE, ainsi que celui du Réviseur indépendant DELOITTE S.A., Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Quant au mandat de Paul Adrian Barlow BEECROFT, venant à échéance en date de l'assemblée générale du 28 juillet 2010, il n'a pas été renouvelé.

L'assemblée générale a, en outre, nommé, Monsieur Colin KEOGH, né le 27 juillet 1953 à Cape Town, demeurant Manor Farm House, North Oakley, Tadley, HANTS, RG26 5TT Great Britain, comme administrateur non exécutif, à compter du 28 juillet 2010, son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Luxembourg, le 18/08/10.

Pour *BRAIT S.A.*

Société anonyme holding

Experts Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010112502/24.

(100127533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Harlequin Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 101.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010111442/10.

(100126020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Imprimerie de l'Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 6.968.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010111444/10.

(100125919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

ING Car Lease Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Ingrid LENTZ

Secrétariat Général

Référence de publication: 2010111445/12.

(100125684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Regulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 55.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 juillet 2010.

Pour *REGULUX SARL*

147, rte de Burange

L-3429 Dudelange

Florent André Gillen

Gérant

Référence de publication: 2010111470/15.

(100125660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.
